

Item 11	Explicitation de l'item	Indications pour l'évaluation
<p>Écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes</p>	<p>Concevoir et écrire de manière autonome un texte narratif ou explicatif de cinq à dix lignes.</p> <p><i>Les élèves apprennent à rédiger de manière autonome un texte court : rechercher et organiser des idées, choisir du vocabulaire, construire et enchaîner des phrases, prêter attention à l'orthographe.</i></p>	<p>L'évaluation est menée en situation de classe ordinaire lors d'activités régulières de rédaction et lors d'activités spécifiquement conçues pour l'évaluation.</p> <p>Elle repose sur la capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écrire un récit de cinq à dix lignes ; - poursuivre le récit d'une histoire lue ou entendue ; - écrire un compte-rendu dans tous les domaines d'enseignement. <p>L'observation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'une cohérence narrative (événements ou étapes du récit clairement articulés ; respect de la temporalité) ; - l'adaptation de la structure au type de texte produit (description, récit, lettre, compte-rendu...) ; - l'emploi du lexique à bon escient, notamment celui travaillé en classe ; - la correction syntaxique (phrases identifiables, usage des mots de liaison et enchaînement des phrases, respect de la ponctuation élémentaire) ; - la correction morphologique (segmentation en mots, formes conjuguées les plus fréquentes) ; - la correction de l'orthographe lexicale (mots d'usage courant, mots invariables) et grammaticale (accords élémentaires dans le groupe nominal et respect de l'accord sujet / verbe). <p>L'item est évalué positivement lorsque l'élève produit un écrit cohérent en respectant les règles d'écriture (court texte narratif ou explicatif).</p>